

**A partir du 1er janvier 2024, le SOL N ne sera plus dégroupable** quand l'équipe de J2 sera à 10 au TDS. L'armement de l'ASS LOC étant obligatoire, il est en effet impossible que l'unique agent en pause puisse tenir une seconde position sol, tout en respectant l'ensemble des règles d'organisation du temps de travail.

**En revanche, si l'équipe de J2 n'est pas à l'effectif minimum**, il sera possible d'ouvrir un deuxième SOL, de 7h30 à 17h uniquement.

**L'été dernier, le besoin de dégroupier le SOL N s'est fait sentir** à de nombreuses reprises. Alors que la saison hivernale a débuté, des occurrences subsistent, notamment lors d'heures complexes en période de dégivrage ou ponctuellement selon l'activité des terminaux 1 et 3.

**Partant de ces constatations, le SNCTA n'a eu de cesse de demander la mise en place de mesures de protection du SOL N.** Une consigne devrait prochainement définir ces mesures, en situation nominale et dégradée. Le binôme CA/CT devra rester vigilant, la note ne pouvant être exhaustive et les aléas étant réguliers.

**Le SNCTA encourage les contrôleurs à reporter toute situation qui aurait nécessité un dégroupement**, afin de faire évoluer les mesures de protection.

**Le facteur limitant de la capacité de CDG n'est plus la piste, mais bien le SOL N. Les mesures de régulation évoluent afin de jouer pleinement leur rôle : protéger tous les contrôleurs.**

